



"Introduction"

Vincent Geisser, Amin Allal

► To cite this version:

Vincent Geisser, Amin Allal. "Introduction". Tunisie: une démocratisation au dessus de tout soupçon?, pp.9-41, 2018. halshs-02317505

HAL Id: halshs-02317505

<https://shs.hal.science/halshs-02317505>

Submitted on 16 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction

Amin Allal et Vincent Geisser

GOOD BYE BEN ALI !

Imaginons un citoyen tunisien ordinaire ayant plongé dans le coma quelques jours avant la fuite de Ben Ali et se réveillant après sept années de léthargie. A son réveil, enthousiaste d'apprendre la fin de la dictature, il va à la rencontre du pays. Sa déambulation dans les rues de la capitale fait vite naître chez lui le sentiment mitigé d'un changement dans la continuité. Certes, les portraits du dictateur omniprésents dans les administrations publiques et les commerces ont bel et bien disparu, les banderoles rouges et blanches à la gloire du parti quasi-unique (le Rassemblement constitutionnel démocratique) ont été remplacées par des affichages publicitaires, les kiosques à journaux mauves (la couleur fétiche de l'ancien président) sont décatés ou ont été repeints en blanc. Dans les cafés de l'avenue Bourguiba, des femmes et des hommes sont attablés s'entretenant avec la bonne humeur et la légèreté habituelles que ces lieux de rencontre autorisent. Cependant, notre citoyen remarque que les clients ne discutent plus seulement du feuilleton TV, des derniers résultats du championnat national de football ou des caprices de la météo mais aussi- et parfois avec une véhémence qui ne s'exprimait pas ainsi- de politique, d'économie et de question sociale. Sur le parvis du théâtre de Tunis, notre promeneur croise d'ailleurs un *sit-in* de Tunisiens(es) en colère, revendiquant des droits sociaux et politiques, protestant contre le retour de la corruption et la dégradation de leur pouvoir d'achat. En se dirigeant vers la gare

centrale de Tunis, via la place Barcelone, il rencontre sur son trajet de nombreuses femmes en hijab et hommes arborant de longues barbes, signes visibles de piété fortement réprimés sous Ben Ali. Au détour, des rues commerçantes du centre-ville, il relève sur les façades des immeubles néo-mauresques la multitude de sigles et plaques de nouvelles organisations politiques et associatives apparues après le 14 janvier 2011. En s'enfonçant davantage dans les faubourgs de la médina, de Bab Souika et de Bab Jedid, il remarque que sur les murs les traditionnels slogans footballistiques des supporters de l'Espérance sportive de Tunis ou du Club africain, les deux clubs rivaux de la capitale, côtoient désormais des graffitis politiques et les affiches défraîchies des précédentes campagnes électorales de 2011, 2014 et 2018. Malgré ces bouleversements apparents, notre citoyen n'en perd pas pour autant tous ses repères. Bien que les propriétaires des kiosques à journaux aient rafraîchi leurs devantures en faisant disparaître les signes d'allégeance au *zaïm* (leader), il constate que la Une de la presse nationale n'a pas radicalement changé. Certes, les photographies de l'ancien dictateur ne monopolisent plus la première page, mais les images du président élu démocratiquement au suffrage universel se glissent mimétiquement dans les anciens cadres. Les articles sont écrits par les mêmes « fonctionnaires de la plume »¹, ralliés désormais aux vertus de la démocratie, leur logorrhée journalistique empruntant des codes et des formules qui rappellent étrangement ceux de l'ancien régime. Notre citoyen est surpris par la présence policière très visible sur les grandes artères de la capitale, cette police qui - lui explique-t-on- s'était faite discrète dans les espaces publics après la Révolution. Il sent également l'ombre furtive d'« agents civils » de la *dakhilia*

¹ Formule employée par les dissidents tunisiens sous le régime de Ben Ali pour désigner les journalistes pro-pouvoir.

(l'Intérieur) chargés de surveiller les moindres faits et gestes des Tunisiens(es). En levant les yeux, il note que l'esthétique urbaine incarnant la toute-puissance du pouvoir d'État, qu'il croyait appartenir à un passé révolu, renoue en partie avec celle de l'ancien régime. La statue du Combattant suprême, Habib Bourguiba, déboulonnée par Ben Ali après novembre 1987, a même repris sa place originelle sur l'avenue principale de Tunis. Plus encore, en circulant dans les périphéries populaires du Grand Tunis (Douar Hicher, Ettadhamen, Hay Intilaka, etc.)² et, au-delà, à l'intérieur du pays – dans ces régions que l'on appelait pudiquement sous Ben Ali les « zones d'ombre »³ – notre citoyen ressent une impression de désolation sociale : état déplorable des infrastructures publiques, dureté des rapports entre administrés et fonctionnaires, « petites humiliations » policières subies quotidiennement par les habitants, et traditionnelles scènes urbaines des terrasses de cafés où des jeunes hommes au chômage tuent le temps en jouant aux cartes et en tirant sur leur *chicha*. Ces régions, qui ont été le principal fer de lance de la protestation contre le régime autoritaire, restent toujours les « zones d'ombre » de la démocratie tunisienne. Ici, en dépit de quelques traces des récents épisodes protestataires, le temps semble s'être arrêté.

Au premier abord, ce sentiment mitigé, vécu par notre citoyen fraîchement sorti du coma, ne paraît pas devoir être démenti par les propos de l'observateur averti. Le sens commun trouverait ici un certain « réconfort » dans l'analyse sociologique. Pourtant, cette impression du « changement dans la continuité », outre qu'elle n'explique pas grand-chose sur les évolutions en cours, est aussi

² LAMLOUN O., et BEN ZINA M.-A., (dir.), *Les jeunes de Douar Hicher et d'Ettadhamen. Une enquête sociologique*, Tunis, Arabesques, International Alert, 2015.

³ SAIDI H., *Identité de façade et zones d'ombre. Tourisme, patrimoine et politique en Tunisie*, Paris, Éditions Pétra, coll. « Terrains et théories anthropologiques », 2017.

source de nombreuses mésinterprétations de la réalité sociopolitique tunisienne. Car, sous les apparences de l'immobilisme, voire du retour à l'ordre ancien, la Tunisie a vécu depuis janvier 2011 des transformations en profondeur, ne serait-ce que dans les manières d'appréhender le réel et de le reconstruire à des fins pragmatiques (acteurs sociaux) ou heuristiques (chercheurs et experts). De ce point de vue, l'événement a contribué à modifier les cadres d'interprétation, les perceptions et les horizons d'action des citoyens ordinaires, des acteurs publics locaux et internationaux mais aussi des chercheurs en sciences sociales⁴.

UNE REVOLUTION DES MANIERES D'OBSERVER, D'INTERPRETER ET D'ECRIRE LE POLITIQUE ?

Si comme le rappelle le politiste Michel Dobry, il convient de se garder de la tentation spontanéiste d'appréhender les événements tunisiens post-2011 comme « extraordinaires »⁵, il serait tout aussi réducteur de faire fi des représentations subjectives des acteurs et des chercheur-e-s, pour qui la chute du régime autoritaire a contribué à libérer de nouvelles potentialités d'action, d'analyse et d'écriture. Des événements sociaux et politiques comme ceux que vit la Tunisie depuis l'hiver 2010-2011 ont incontestablement produit un effet désinhibant, voire émancipateur, de la parole publique mais aussi de

⁴ « Ce n'est pas seulement dans le rapport au temps qu'avec l'événement les sciences sociales retrouvent d'abord l'expérience des acteurs : c'est l'action elle-même qui doit prendre place dans l'analyse. L'action qui fait advenir l'événement fend le glacié des routines. En allant au-delà même des transgressions envisageables, elle libère d'un coup au sein de la sphère publique un faisceau de possibles jusque-là impensables », BENSIA A. et FASSIN E., « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain* [En ligne], 38 | mars 2002, mis en ligne le 06 mars 2007, consulté le 17 juillet 2015.

⁵ DOBRY, M., « Le politique dans ses états critiques : retour sur quelques aspects de l'hypothèse de continuité », *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*. La Découverte, 2009, p. 64.

l'écriture scientifique. Pour preuve, le présent ouvrage n'aurait eu que peu de chance de voir le jour avant la chute de Ben Ali, pas seulement en raison de la censure et des politiques de surveillance pratiquées à l'égard des productions scientifiques et universitaires mais aussi parce que la Tunisie politique n'intéressait personne. « Pays sans bruit »⁶ : la banalité de son autoritarisme, l'extraversion de son économie (tourisme de masse), l'image hybride d'une société à mi-chemin entre Orient et Occident, n'inspiraient guère les chercheur-e-s, à quelques exceptions près⁷. En somme, la Tunisie offrait le visage d'un exotisme apprivoisé qui, aux yeux de nombreux auteurs en sciences sociales, n'était pas digne d'intérêt scientifique, car finalement trop proche de ce que « était connu » en Europe du Sud dans les décennies précédentes (le franquisme, le salazarisme, le régime des Colonels en Grèce, etc.). Le sentiment dominant dans la communauté scientifique était que la société tunisienne était alors traversée par une forme d'apathie politique généralisée, où il ne se passait pas grand-chose. Au mieux, la Tunisie apparaissait comme un terrain d'expérimentation des politiques sociales, économiques et urbaines importées de la rive Nord de la Méditerranée, expliquant sans doute qu'avant 2011, la plupart des analyses relevaient davantage du registre de l'expertise que des sciences sociales. Ces écrits n'étaient pas exempts d'une dimension normative prononcée, où les grilles de lecture utilisées pour le diagnostic déterminaient à l'avance les résultats attendus : la Tunisie présentée comme un modèle de gouvernance, censé inspirer les autres pays arabes et

⁶ DAKHLIA J., *Tunisie, le pays sans bruit*, Paris, Actes Sud, 2011.

⁷ CAMAU M., GEISSER V., *Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003 ; KHIARI S., *Tunisie. Le délitement de la cité : coercition, consentement, résistance*, Paris, Karthala, 2003 ; HIBOU B., *La force de l'obéissance. L'économie de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte, 2006.

africains⁸. Le nombre modeste de travaux sociologiques sur la Tunisie politique d'avant 2011 ne constituait pas la conséquence exclusive et mécanique de l'« État de répression », c'est-à-dire des conditions objectives d'enquête (terrains et chercheurs sous surveillance), mais bien le produit d'une représentation subjective d'une société « immobile » et « banale », où la vie des individus et des groupes sociaux était réglée comme du papier à musique par les arrangements clientélistes et les transactions collusives entre des élites soucieuses de stabilité politique et sécuritaire. Du coup, le discours performatif du régime sur l'exemplarité tunisienne, élevé au rang de modèle économique et social par les organisations internationales, a plutôt produit un effet dissuasif sur les chercheurs attirés davantage par les zones de conflits ou les sociétés marquées par une supposée altérité culturelle, religieuse et ethnique avec les sociétés européennes et nord-américaines. D'une certaine manière, de nombreux auteurs en sciences sociales et experts internationaux ont pris à la lettre le mythe de la stabilité tunisienne. C'est en ce sens que les événements protestataires de 2011 ont bouleversé les perceptions des acteurs mais aussi celles des auteurs, la « société immobile » devenait en l'espace de quelques semaines la « société en mouvement », où désormais tout était possible en termes de créativité institutionnelle, politique, sociale et culturelle. Il est vrai que, comme le soulignent Alban Bensa et Éric Fassin, les événements « *amorcent des langages sociaux, et sociologiques, neufs* »⁹. Les mouvements protestataires et les enjeux politico-institutionnels liés à la construction démocratique ont incontestablement contribué à éveiller de nouvelles vocations

⁸ BEN ROMDHANE M., « Développement et démocratie : l'exception tunisienne », *L'Année du Maghreb*, III | 2007, 427-455.

⁹ BENSA A. et FASSIN E., « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain* [En ligne], 38 | mars 2002, mis en ligne le 06 mars 2007, consulté le 17 juillet 2015.

sociologiques, notamment chez les jeunes chercheurs tunisiens, binationaux, français et étrangers, dont le présent ouvrage donne à voir les analyses, sur des objets et des terrains jusque-là peu explorés.

Ce livre est le produit d'une rencontre entre deux, voire trois, générations de chercheurs, qui se croisaient mais n'avaient jamais eu l'occasion de travailler ensemble, si ce n'est à travers des échanges ponctuels. D'une part, la génération des pionniers des travaux sur la Tunisie politique et leurs disciples, qui en dépit des contextes d'enquête particulièrement difficiles, ont maintenu tant que bien mal une tradition de recherche. C'est à cette génération et à ses héritiers que l'on doit notamment les études sur les multiples dimensions de l'autoritarisme à partir d'objets classiques comme les institutions du régime, les élites du pouvoir, les oppositions politiques, les groupes clandestins et dissidents, l'état des libertés publiques, et quelques rares enquêtes ethnographiques sur le rapport des citoyens tunisiens au politique. En dépit des critiques que l'on peut adresser aujourd'hui au classicisme de telles démarches sociologiques, elles ont permis la survie d'un champ d'études fortement contraint à la fois par la répression du régime, la prudence des financeurs (chancelleries occidentales et Union européenne notamment) mais aussi par la relative indifférence des organisations internationales qui privilégiaient alors des approches dites « utiles » sur la « bonne gouvernance tunisienne » et les retombées positives ou négatives des réformes économiques d'inspiration libérale. D'autre part, une génération de jeunes chercheurs arrivés en Tunisie quelques mois avant ou après la Révolution de janvier 2011 qui ont accompagné en quelque sorte le mouvement, rendant compte sur le vif et *in situ* d'observations de terrain au contact direct des acteurs sociaux,

politiques et syndicaux, contribuant ainsi à renouveler à la fois les objets mais aussi les méthodes d'investigation sociologique. Si ces travaux portent parfois la marque d'un certain romantisme révolutionnaire, ils ont insufflé une nouvelle dynamique de recherche. Dynamique caractérisée par la quantité et la qualité d'écrits produits par des auteurs rompus aux méthodes ethnographiques et disposant de compétences linguistiques en arabe littéraire et en *derja* (arabe tunisien), leur permettant de se mouvoir aisément dans les différents espaces de la société tunisienne : les élites des banlieues huppées de la capitale, les nouveaux acteurs de l'action publique tunisienne, les leaders syndicalistes ou les protestataires des banlieues populaires et des régions intérieures. Mais plus encore, cette nouvelle génération de chercheurs français, binationaux, européens ou américains a été en mesure de faire le lien, au sens fort du terme, avec les chercheurs locaux (anthropologues, sociologues, géographes de l'urbain, etc..), longtemps empêchés de travailler sur la « chose politique ». Les sciences sociales tunisiennes, en général, et celles traitant des phénomènes politiques, en particulier, ont connu durant les vingt dernières années du régime autoritaire un état de léthargie, pour cause de censure mais aussi de rupture de la chaîne de transmission académique. Aussi les pionniers tunisiens des études politiques sur la Tunisie¹⁰ n'ont pas suffisamment pu former des disciples pour des raisons légitimes d'autoprotection (esquiver la répression) et des enjeux internes au champ des sciences sociales, aboutissant à marginaliser les auteurs

¹⁰ ZGHAL A., *Construction nationale dans les nouveaux États*, Bruxelles, Éditions de l'Institut de sociologie, 1968 ; BEN SALEM L., « Développement et problème de cadres. Le cas de la Tunisie, exemple : les cadres supérieurs de l'économie tunisienne », *Cahiers du CERES*, série sociologique, n°3, 1976 ; HERMASSI E., *État et société au Maghreb. Étude comparative*, Paris, Éditions Anthropos, 1975 ; ZAMITI K., « L'État moderne en Tunisie », dans *Genèse de l'État moderne en Méditerranée*, Rome, École française de Rome, 1993, p. 121-165.

travaillant sur le Temps présent. Les chapitres de ce livre rendent très largement compte de cette rencontre inédite entre les différentes générations d'auteurs mais aussi entre les chercheurs des deux rives : bien qu'ils partagent une même culture des sciences sociales, qu'ils fréquentent les mêmes institutions et qu'ils puisent leurs paradigmes dans des références théoriques communes, ils sont aussi marqués par des modes de socialisation scientifique différents, et des regards sur la société tunisienne qui doivent beaucoup aux trajectoires biographiques personnelles et à leurs expériences directes des événements récents.

Depuis le soulèvement populaire de 2011, les langages sociaux et sociologiques se trouvent profondément imbriqués, même s'ils ne se confondent pas. L'engagement des chercheurs sur des terrains tunisiens encore inexplorés et sur des objets décalés se traduit moins par l'émergence d'une génération de « chercheurs engagés »¹¹ que par des formes d'implication soutenues qui contribuent au renouvellement des approches de sciences sociales sur le politique en Tunisie, en abandonnant les postures surplombantes qui étaient trop souvent légion auparavant. Mais ces approches ne se réduisaient heureusement pas à ces postures : l'existence de legs scientifiques solides, bien que quantitativement limités, le montre bien. Ce qui a été « révolutionné » par les bouleversements sociopolitiques que connaît la Tunisie depuis 2011, ce n'est donc pas tant l'ensemble des approches, méthodes, paradigmes et objets d'études, que les sociabilités scientifiques, improbables avant la Révolution : ces nouvelles sociabilités créent une alchimie générationnelle,

¹¹ DARÉ, W. et VENOT, J.-P., « Dynamique des postures de chercheurs-engagés », *Anthropologie & développement*, 44 | 2016, 149-178 ; BOURDIEU P., « Pour un savoir engagé », *Le Monde diplomatique*, février 2002, p. 3.

disciplinaire et transnationale relativement inédite dans le champ des sciences sociales. Ce premier ouvrage collectif sur les chemins sinueux de la « démocratisation tunisienne » en est à la fois le produit et le reflet.

UN AVANT ET UN APRES REVOLUTION : QUE FAIRE DE LA SUBJECTIVE DES ACTEURS ?

La socialisation académique des auteurs formés dans les « bons » départements de sciences sociales et de sciences politiques d'Europe et du Maghreb les conduit assez logiquement à se méfier des catégories fabriquées par le langage ordinaire et des découpages chronologiques opérés spontanément par les acteurs sociaux, parce qu'ils induisent davantage de confusion que de compréhension des transformations sociopolitiques¹². De ce point de vue, les contributeurs de cet ouvrage n'ont jamais cédé au mythe de « l'immaculée contestation »¹³. En effet, l'avant révolution n'est pas considéré comme un désert contestataire, nous avons d'ailleurs étudié avant 2011 les processus de fissuration et de fragmentation touchant les dispositifs de pouvoir et de contrôle social¹⁴, les protestations sociales traversant notamment les régions de l'intérieur du pays et le dérèglement des logiques répressives face à ces

¹² DOBRY M., « Le politique dans ses états critiques : retour sur quelques aspects de l'hypothèse de continuité », *op. cit.*, p. 71.

¹³ ALLAL A., PIERRET T., « Les processus révolutionnaires arabes en actes », dans *Devenir révolutionnaires. Au cœur des révoltes arabes*, Paris, Armand Colin/Recherches, 2013, p. 20.

¹⁴ GEISSER V., GOBE E., « Des fissures dans la 'Maison Tunisie' ? Le régime Ben Ali face aux mobilisations protestataires », *Chronique politique de la Tunisie, L'Année du Maghreb 2005*, Paris, CNRS-Éditions, 2006, p. 353-414

mobilisations sociales qui n'avaient plus grand-chose à voir avec les modes oppositionnels conventionnels¹⁵. Les mouvements sociaux conduisant à la chute de Ben Ali n'ont donc pas constitué à nos yeux une « surprise protestataire », pas plus d'ailleurs que le grippage de certains modes répressifs qui étaient déjà perceptibles dès le début des années 2000¹⁶. Toutes ces observations récoltées patiemment au fil des recherches sur les différents terrains tunisiens nous portent donc à privilégier une perspective continuiste, et corrélativement à relativiser la « césure imaginaire » d'un Avant et d'un Après janvier 2011, s'agissant du déroulement des mouvements de protestation, des représentations de la justice sociale, des manières ordinaires de faire de la politique, de l'agencement des agences de pouvoir, ou encore des transactions collusives entre élites gouvernementales, économiques et sectorielles (ordres professionnels, syndicats, associations, etc.). Comme le notent Michel Camau et Frédéric Vairel, « *les mobilisations révolutionnaires sont tributaires des mouvements qui les précèdent, elles ne s'abstraient qu'en partie des états politiques et sociaux qui les voient naître. Dans le même temps, elles transforment, certes incomplètement et conjoncturellement, le contexte où elles émergent. Figurant en excellente place au dictionnaire des idées reçues sur les soulèvements populaires dans le monde arabe, la spontanéité des soulèvements ne résiste pourtant guère à l'analyse* »¹⁷.

¹⁵ ALLAL A., « Réformes néolibérales, clientélismes et prestations en situation autoritaire, les mouvements contestataires dans le bassin minier de Gafsa en Tunisie (2008) », *Politique africaine* n°109, 2010, p. 107-125.

¹⁶ GEISSER V., GOBE E., « Le régime tunisien à la recherche d'un nouveau credo sécuritaire », *Afrique du Nord-Moyen-Orient. Espace et conflit*, Paris, La Documentation française, 2004, p. 155-152 ; CHOUIKHA L., GEISSER V., « Retour sur la révolte du bassin minier. Les cinq leçons politiques d'un conflit social inédit », *L'Année du Maghreb*, VI | 2010, 415-426.

¹⁷ CAMAU M., VAIREL F., « Révolutions et recompositions politiques », Introduction à l'ouvrage *Soulèvements et recompositions politiques dans le monde arabe*, Montréal, Presses universitaires de Montréal, 2015, p. 13-14.

Toutefois, ce nécessaire travail de déconstruction sociologique de la césure temporelle opérée spontanément par les acteurs ordinaires ne doit pas conduire à une démarche positiviste qui nierait ses effets sociaux bien réels. Car la représentation d'un Avant et d'un Après 2011 en Tunisie est une croyance communément partagée (autant par les nostalgiques de l'ancien régime, les attentistes, que par les acteurs engagés dans les protestations), qui contribue à structurer le rapport au passé autoritaire, à déterminer les actions au présent et à se projeter dans un avenir commun, y compris lorsque les désillusions politiques et l'angoisse d'un retour à l'ancien régime prennent le dessus sur l'espérance démocratique ou révolutionnaire. Comme nous le verrons au fil des chapitres de cet ouvrage, le désenchantement démocratique est également porteur de nouveaux horizons d'action, ouvrant un champ des possibles. Aussi, plutôt que de nous enfermer dans un positivisme stérile qui prendrait le contre-pied du découpage subjectif du temps effectué par les acteurs sociaux, il convient de le réintégrer dans notre analyse comme une trame imaginaire productrice de représentations du monde social, de modes de décodage du réel mais aussi d'actions et de projets : « *Sur la base de cette définition de l'événement, on peut admettre que les ressorts de l'histoire ne se trouvent donc pas réellement dans la matérialité des faits observés mais bien plus dans les rapports d'appropriation des individus au réel et donc des traces ou empreintes qu'ils laissent sur eux. En ce sens, les modes de présence au monde des acteurs considérés sont essentiels à connaître, tant ils permettent de 'voir' ce qui constitue effectivement pour eux un événement* »¹⁸. Alban Bensa et Éric Fassin nous invitent à une démarche similaire, lorsqu'ils écrivent que l'approche sociologique

¹⁸ BERTRAND M., « 'Penser l'événement' en histoire : mise en perspective d'un retour en grâce », *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*. La Découverte, 2009, p. 40.

consiste à prendre en compte dans un premier temps la perception sociale de l'événement avant d'opérer, dans un second temps, un travail de déconstruction/reconstruction, qui permet de mettre en évidence les continuités complexes, les ruptures et, plus encore, ces situations d'entre-deux et de fluidité propres aux contextes postrévolutionnaires.

Il serait tout aussi réducteur de traiter cette césure temporelle de « sens commun » sur le mode de l'univocité, comme si les représentations sociales de l'Avant et de l'Après 2011, faisaient l'objet d'un consensus. Car le découpage du temps est aussi un objet de conflit social et politique. Il est à la fois le produit d'appropriations individuelles et collectives différenciées en fonction des clivages de générations, de genre, des milieux sociaux, des ancrages locaux, des orientations religieuses et philosophiques mais aussi un objet de luttes de sens et d'interprétation entre des acteurs qui cherchent à faire prévaloir leur version des événements. Pour le dire autrement, si la grande majorité des Tunisiens(nes) partagent ce rapport imaginaire à la césure temporelle d'un Avant et d'un Après 14 janvier 2011, s'ils tendent à légitimer le caractère exceptionnel de l'événement « Révolution », ils se l'approprient différemment en fonction de leurs trajectoires biographiques, de leurs appartenances socio-territoriales, de leurs orientations politiques, philosophiques et religieuses mais aussi de leurs expériences sensorielles et intimes. L'événement n'est pas neutre, il est *« socialement fabriqué, il est approprié de façon très différenciée par l'ensemble des couches sociales. Et ces appropriations peuvent sans aucun doute entrer en conflit les unes avec les autres : aucun événement ne peut se définir sans prendre en compte l'état des dominations et des soumissions au sein de la société, la multiplicité des injonctions face à l'ordre*

*social, les situations économiques et politiques qui l'ont généré et celles, si différentes, sur lesquelles il va soudainement surgir puis durer »*¹⁹.

Admettre la diversité et la dissonance des réappropriations de l'événement « Révolution tunisienne » a aussi des implications concrètes sur le travail des sciences sociales. C'est d'ailleurs tout l'intérêt de cet ouvrage que de privilégier des approches de jeunes chercheurs fortement investis sur leurs terrains d'étude et auprès de leurs populations d'enquête qui osent désormais s'affranchir des discours convenus sur la politique tunisienne. De ce fait, le mouvement de libération de la parole observé chez les citoyens ordinaires incite également les auteurs à s'émanciper des analyses « classiques » centrées sur les porte-parole autorisés, s'attachant davantage à rendre compte des discours, des attitudes et des comportements de ces « invisibles » de la politique²⁰, trop longtemps absents des études sociologiques sur la Tunisie²¹.

Ce travail de décentrement par rapport aux rhétoriques et aux pratiques dominantes a aussi pour vertu majeure d'aider à déconstruire les interprétations spontanéistes de la démocratie tunisienne - comme si elle était née aux lendemains du 14 janvier 2011 -, en la replaçant dans une perspective historique qui s'efforce de restituer l'enchevêtrement des temporalités politiques et sociales du projet démocratique.

¹⁹ FARGE A., « Penser et définir l'événement en histoire », *Terrain* [En ligne], 38 | mars 2002, mis en ligne le 06 mars 2007, consulté le 15 avril 2018. URL : <http://journals.openedition.org/terrain/1929> ; DOI : 10.4000/terrain.1929

²⁰ BEAUD S, CONFAVREUX J., LINDGAARD J., (dir.), *La France invisible*, Paris, La Découverte, coll. « La Découverte/Poche », 2008.

²¹ C'est le sens de la démarche prônée par l'historienne Leyla Dakhli : DAKHLI L., « L'ordre des choses et le sens de l'histoire », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 138 | décembre 2015, mis en ligne le 17 février 2016, consulté le 17 mars 2018.

L'ENCHEVETREMENT DES TEMPORALITES DEMOCRATIQUES

L'engouement des intellectuels et des chercheurs pour les protestations de l'hiver 2010-2011 les a parfois conduit à céder à une vision romantique de ces mouvements comme étant spontanés, dépourvus de leaders, de structure, de référence idéologique, animés par la seule volonté populaire de mettre fin à la tyrannie d'un chef et d'un clan. D'où une tendance de certains auteurs à conforter la représentation d'une « candeur démocratique » des acteurs de la protestation, opposée aux calculs politiques et au cynisme des élites, des organisations partisans et syndicales et de leurs soutiens étrangers. Outre qu'elle risque de verser dans une forme de populisme sociologique²², une telle vision tend à occulter les temporalités plurielles du projet démocratique tunisien. A contrario, la principale implication épistémologique mais aussi méthodologique de la démarche que nous proposons – notamment dans les manières de délimiter les terrains d'étude et d'interroger les acteurs sociaux – est de rompre avec les perspectives à la fois linéaires et téléologiques de la « démocratie tunisienne ». Cette démarche s'efforce de restituer *« les enchevêtrements des temporalités, en fonction des perceptions changeantes et variables des acteurs sociaux. C'est cet emmêlement des perceptions qui constituent la matière des dynamiques historiques que vivent les acteurs sociaux et auxquelles ces temporalités contribuent. Une telle analyse, assise sur la multiplicité du temps social, débouche sur une approche du temps historique fondée sur sa complexité et sa diversité »*²³. Pour le dire autrement,

²² GRIGNON C., PASSERON J.-C., *Le Savant et le Populaire. Misérabilisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard/Seuil, coll. « Hautes Études », 1989.

²³ BERTRAND, Michel. « 'Penser l'événement' en histoire : mise en perspective d'un retour en grâce », *op. cit.*, p. 47.

non seulement la revendication démocratique en Tunisie n'a pas éclor avec la Révolution de 2011 mais elle relève aussi d'une histoire longue et plurielle : elle est le produit de conflits politiques, de luttes sociales et syndicales, d'affrontements parfois sanglants entre groupes sociaux et pouvoir d'État, de réappropriations contradictoires, et même de détournements et de manipulations de sens. Comme le rappelle Michel Camau, dès les années 1960, les nouvelles élites gouvernantes de la Tunisie indépendante se présentaient déjà comme les hérauts d'un projet de « démocratie tutélaire », porteuse d'une pédagogie politique, qui prétendait éduquer ou plutôt rééduquer le peuple tunisien, justifiant ainsi son encadrement autoritaire au nom d'un avenir démocratique toujours différé²⁴. De même, dès le début des années 1970, au sein du parti unique, le Parti socialiste destourien (PSD), réputé pourtant monolithique, émergeait un courant dit « démocratique libéral » qui réclamait la fin du pouvoir personnel, la séparation État/parti, la consolidation des espaces de liberté et la généralisation des élections au suffrage universel direct à tous les échelons de la vie politique²⁵. Avec le recul du temps, l'on peut dire que plusieurs organisations d'extrême-gauche s'inscrivaient aussi dans ce répertoire démocratique : hégémoniques dans les universités tunisiennes dans les années 1960-1970, la gauche radicale ne revendiquait pas seulement la fin de « l'État bourgeois bourguibien » mais également une réforme en profondeur des institutions politiques somme toute très « conformiste » au regard des canons de la démocratie libérale (élections libres, fin du parti unique et démantèlement de l'appareil

²⁴ CAMAU M., « Le discours politique de légitimité des élites tunisiennes », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Éditions du CNRS, Paris, 1971, p. 25-68.

²⁵ BEN JAAFAR M., GEISSER, V., *Un si long chemin vers la démocratie*, Tunis, éditions Nirvana, 2014, 243 p.

répressif)²⁶. Et contrairement aux représentations misérabilistes qui dominent souvent les interprétations des mouvements sociaux au Maghreb, en général, et en Tunisie, en particulier, les protestations des années 1980-1990 ne se réduisaient pas à des « émeutes de la faim » et des « révoltes de la soif » mais recélaient également une dimension politique, où la revendication démocratique était largement présente²⁷. C'est en réintroduisant ces temporalités plurielles, dissonantes et non linéaires de la « construction démocratique » en Tunisie²⁸, que les auteurs du présent ouvrage entendent proposer une approche résolument critique des théories de la démocratisation, qui oscillent trop souvent entre un double réductionnisme²⁹ : d'un côté, une posture ethnocentriste réconfortante – « *avec le temps, ces Arabes finiront bien par rattraper le train de la démocratie* » - ou, à l'inverse, une posture culturaliste angoissante, sous-tendant une altérité irréductible – « *malgré leurs efforts louables, ces Arabes ne pourront jamais être des démocrates comme nous* » – négligeant les dynamiques sociohistoriques propres au contexte tunisien. En somme, il s'agit d'étudier la revendication démocratique en Tunisie pour elle-même, au-delà de toute interprétation évolutionniste ou d'explication en termes de pathologies sociales, culturelles et religieuses. Sur ce plan, les réflexions des chercheurs travaillant sur l'émergence de la démocratie en Afrique sub-saharienne ont largement devancé ceux du monde arabe, nous incitant à relire sur un mode dialectique le rapport entre démocratie et tradition et s'affranchissant du complexe

²⁶ AYARI M., *Le prix de l'engagement en régime autoritaire. Gauchistes et islamistes dans la Tunisie indépendante (1963-2008)*, Paris/Tunis, Karthala-IRMC, 2017.

²⁷ SAOUT, D., ROLLINDE, M., (dir.), *Émeutes et mouvements sociaux au Maghreb, Perspective comparée*, Karthala, Paris, 1999.

²⁸ DAKHLI L., « L'ordre des choses et le sens de l'histoire », *op. cit.*

²⁹ RAGARU, N. « Démocratisation et démocraties est-européennes : le miroir brisé », *Revue internationale et stratégique*, vol. 41, n° 1, 2001, p. 146.

importation/imitation : « Autrement dit, le rapport, positif ou négatif, de la démocratie à la tradition est d'ordre historique. Il est indissociable de moments particuliers : à tout seigneur tout honneur, le moment colonial, mais aussi celui du mouvement nationaliste et ceux des différentes périodes de l'époque postcoloniale, sans au demeurant que les uns et les autres puissent s'abstraire de la longue durée des sociétés africaines »³⁰.

Toutefois, dans le cas tunisien, la difficulté à déconstruire les modes de pensée binaire et linéaire sur la démocratie tient aussi à l'existence d'un métadiscours sur « l'exception tunisienne » : ce dernier est d'autant plus efficace sur le plan symbolique, qu'il est n'est pas seulement relayé par les institutions internationales et les experts étrangers mais aussi par les élites locales (gouvernants comme opposants) ; il donne lieu à des croyances et des pratiques fortement ancrées dans les différentes sphères de la société et il se présente sous les traits d'un réformisme quasi intemporel³¹, supposé consubstantiel à une culture politique tunisienne, perçue comme « tolérante », « éclairée » et « avancée » par rapport à celle des autres États de la région.

DECONSTRUIRE LE MYTHE DE L'EXCEPTION TUNISIENNE : DES
OMBRES DEFORMANTES D'UN « AUTORITARISME MODELE » A UNE
« DEMOCRATISATION EXEMPLAIRE »

L'espoir déçu des « printemps arabes » consécutif à un arrêt du processus d'ouverture démocratique dans la plupart des États de la

³⁰ BAYART, J.-F. « La démocratie à l'épreuve de la tradition en Afrique subsaharienne », *Pouvoirs*, vol. 129, n° 2, 2009, p. 30.

³¹ HIBOU B., « Le réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 56-4bis, n° 5, 2009, p. 14-39.

région, des formes de « restauration autoritaire » dans d'autres (Égypte, Jordanie, Bahreïn, etc.) et des situations de chaos politique et sécuritaire en Libye, en Syrie et au Yémen, a contribué à une idéalisation de l'expérience tunisienne – consacrée par un prix Nobel de la Paix en octobre 2015 –, renouant avec le discours de l'exception³². Plus que jamais la Tunisie est louée par les experts, les observateurs internationaux et les bailleurs de fonds comme le « modèle » de transition démocratique, à l'instar des louanges adressées en son temps à la transition espagnole, présentée alors comme une « réussite politique », susceptible d'inspirer d'autres pays sortant de l'autoritarisme. Depuis, les historiens et les politistes ont très largement déconstruit cette « vision communément admise » de la transition espagnole³³, développant un regard distancié et mettant à nu ses non-dits, ses silences et ses points aveugles³⁴. Le processus d'idéalisation de l'expérience démocratique tunisienne mérite un travail de déconstruction similaire – c'est à quoi s'attèlent précisément les auteurs de cet ouvrage - et ce d'autant plus que cette rhétorique exceptionnaliste se déploie selon des registres très proches de ceux qui étaient véhiculés dans les décennies précédentes, sous le régime de Ben Ali. En effet, les organisations internationales vantaient déjà le « modèle tunisien » pour sa performance économique, la clairvoyance réformatrice de ses dirigeants et sa répression raisonnée et/ou raisonnable de la montée de l'islam politique, contrastant avec la situation de guerre civile en Algérie et avec les « méthodes tyranniques » de Kadhafi. La Tunisie faisait

³² Pour une critique salutaire du mythe de l'exception tunisienne, HMED, C., « Au-delà de l'exception tunisienne : les failles et les risques du processus révolutionnaire », *Pouvoirs*, vol. 156, n° 1, 2016, pp. 137-147.

³³ TUSSEL, J., « La transition une histoire politique à renouveler », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 74, n° 2, 2002, p. 13.

³⁴ ROZENBERG, D., « Le 'pacte d'oubli' de la transition démocratique en Espagne. Retours sur un choix politique controversé », *Politix*, vol. 74, no. 2, 2006, p. 173-188.

figure alors de « bon élève » de la classe arabe et africaine³⁵, en dépit de quelques critiques ponctuelles adressées sur sa gestion du « dossier » des droits de l'Homme et des libertés publiques. De ce point de vue, le discours sur le caractère exemplaire de la transition démocratique tunisienne présente une homologie structurale frappante avec celui de la « bonne gouvernance » des années Ben Ali : dans les deux cas, les énonciateurs mettent en avant les registres de l'efficacité, de la performance, de la stabilité, de l'ordre, mais aussi de la tempérance, du « juste milieu », du sens du dialogue, et surtout de la capacité des dirigeants à préserver la « société civile » des dérives extrémistes et radicales, sans que ces dernières ne soient toujours désignées clairement. On trouve d'ailleurs une tentative de légitimation scientifique de cette rhétorique de « l'exception démocratique tunisienne » dans l'ouvrage de l'universitaire américano-jordanien, Safwan Masri, *Tunisia: An Arab Anomaly*³⁶, qui sous couvert d'une démonstration académique, reprend à son compte tous les poncifs culturalistes sur la « tunisianité », pour en conclure que le « modèle tunisien » n'est ni exportable ni imitable dans le monde arabe. C'est peut-être d'ailleurs la différence notable avec les discours normatifs sur la « transition espagnole » qui, elle, était perçue comme susceptible d'être reproductible dans d'autres sociétés européennes, latino-américaines, voire arabes et africaines. Or, comme le souligne Michel Camau « *parler d'exception tunisienne relève d'une commodité de langage. La particularité ou la singularité en tant que telle n'est pas synonyme d'exception. Sauf à reconnaître que tous les cas sont exceptionnels en raison de leur*

³⁵ HIBOU B., « Les marges de manœuvre d'un 'bon élève' économique : la Tunisie de Ben Ali », *Les Études du CERI*, n°60, décembre 1999.

³⁶ MASRI S., M., *Tunisia: an Arab Anomaly*, New-York, Columbia University, 2017.

singularité ou à reconnaître qu'ils sont tous susceptibles de singularité »³⁷.

Ce qui nous intéresse dans le cadre du présent ouvrage, c'est moins le registre discursif que les « effets de réalité » produits par cette rhétorique de « l'exception démocratique tunisienne » à la fois sur les acteurs sociaux mais aussi sur les chercheurs en sciences sociales. Elle structure d'autant plus efficacement les imaginaires sociaux et les représentations du « possible démocratique » - les limites de l'ouverture et de la réforme au-delà desquelles la démocratie serait en danger –, qu'elle fait l'objet d'un travail d'autochtonisation. L'énonciation de la « bonne gouvernance démocratique »³⁸ est à la fois « tunisifiée » et réactualisée par les élites tunisiennes (politiques, syndicales et associatives) à travers la figure de la fidélité à l'héritage réformiste tunisien³⁹. Sous des registres indigènes ancrés historiquement dans le répertoire politique tunisien, dans une étonnante continuité avec la période bourguibienne et le régime autoritaire de Ben Ali, les « nouveaux démocrates » déploient ainsi les registres de légitimation de la « gouvernance démocratique », tels le consensus, la stabilité, le dialogue, la modernité, la modération et le refus des extrêmes. « La démocratie consensuelle », déjà célébrée durant les années Ben Ali, se voit retaillée depuis 2013 en « démocratie de consensus », consolidant l'alliance des deux grands courants politiques et idéologiques du pays (islamistes et néo-destouriens), marginalisant les opposants politiques, tentant de verrouiller les associations,

³⁷ CAMAU M. « Le mythe de l'exception tunisienne », conférence aux Archives nationales de Tunisie, Tunis, le 29 octobre 2016. On trouvera un compte-rendu exhaustif de cette conférence dans le journal en ligne *Kapitalis*, 9 novembre 2016.

³⁸ HERMET G., « Un régime à pluralisme limité ? À propos de la gouvernance démocratique », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 1, 2004, p. 159-178.

³⁹ HIBOU B., « Le réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine », *op. cit.*

enterrant le processus de justice transitionnelle au profit de lois de réconciliation et criminalisant les acteurs de la protestation, en les suspectant de vouloir déstabiliser la « nouvelle démocratie ».

Ainsi, on peut légitimement se demander si cette « démocratisation contrôlée », ne risque pas de produire un effet anesthésiant sur les analyses de sciences sociales portant sur le champ politique tunisien. Il est vrai que, certains chercheurs et experts sont parfois tentés de reprendre à leur compte le discours des acteurs sur le « consensus démocratique », pour en faire une grille de lecture sociologique des nouvelles dynamiques politiques à l'œuvre, des médiations institutionnelles et des sociabilités citoyennes, se transformant consciemment ou inconsciemment en chantres de l'exception démocratique tunisienne⁴⁰. A l'inverse, chez d'autres chercheurs, l'euphorie des premières années de la Révolution s'est muée progressivement en « déprime sociologique », les conduisant à revoir à la baisse leurs ambitions théoriques et empiriques ou même, dans certains cas, à renoncer à travailler sur les objets politiques jugés trop « chauds ». Le romantisme révolutionnaire de l'Après 2011 a fait place à des manifestations de pessimisme sociologique qui se traduisant parfois par des formes de désengagement scientifique du « terrain tunisien » devenu désormais moins attractif.

C'est précisément ce double écueil qu'ont voulu surmonter les contributrices et contributeurs de cet ouvrage : d'une part, la fétichisation du « consensus démocratique tunisien » (grille de lecture des experts de la transition), d'autre part, la désillusion suscitée par l'hypothétique « restauration autoritaire » (clef d'analyse

⁴⁰ Pour une critique de l'effet anesthésiant du consensus sur les perceptions des acteurs politiques et des experts, cf. INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *L'exception tunisienne : succès et limites du consensus*, Briefing Moyen-Orient et Afrique du Nord n° 37, Tunis/Bruxelles, juin 2015.

des déçus de la démocratisation). Pour ce faire, les auteurs ont déplacé leur regard vers des objets politiques plus « ordinaires », afin de mettre en évidence les dynamiques contradictoires qui se jouent dans les différents secteurs de la société tunisienne⁴¹.

LA TRANSITION INVISIBLE : AU-DELA DU PRISME INSTITUTIONNEL,
LA DIMENSION SOCIETALE DES DYNAMIQUES SOCIOPOLITIQUES
TUNISIENNES

*« L'étude de la démocratie prend généralement soin de distinguer les modèles et les expériences. Les premiers sont normatifs et exposent ce que devrait être une démocratie ; les secondes décrivent ce qui se passe réellement dans l'instauration et la pratique d'un régime démocratique ».*⁴² C'est bien dans cette seconde perspective que s'inscrivent les auteurs de cet ouvrage, refusant de verser dans les approches à la fois normatives et téléologiques de la démocratisation, par pragmatisme sociologique sans doute, mais aussi par constat de l'épuisement des paradigmes institutionnalistes qui ont eu tendance à rester à la surface des choses, négligeant les rapports de force, les espaces en marge de la politique institutionnelle et les mouvements de fond qui se trament au sein de la société. Guillermo O'Donnell, qui est pourtant l'un des représentants les plus emblématiques de l'école de transitologie, reconnaît lui-même que *« la démocratie n'est pas seulement un régime politique polyarchique mais également une relation particulière entre l'État et les citoyens, et entre les citoyens eux-mêmes, sous une sorte de gouverne de loi qui garantit la citoyenneté*

⁴¹ ALLAL A., VANNETZEL M., « Des lendemains qui déchantent ? Pour une sociologie des moments de restauration », *Politique africaine* 2017/2 (n° 146), p. 6.

⁴² QUANTIN P., « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle », *Pouvoirs*, vol. 129, n° 2, 2009, p. 65.

politique, mais aussi la citoyenneté civile et un réseau complet de responsabilité »⁴³. De là, il en conclut « qu'une approche centrée sur le régime est insuffisante, même si l'étendue et la complexité de l'analyse s'en trouvent significativement accrues »⁴⁴.

Ce travail critique des théories de la démocratisation « appliquées » à la situation tunisienne ne date pas de 2011⁴⁵. Il a été inspiré notamment par les réflexions de Michel Camau, nous encourageant à revisiter la ligne de démarcation trop rigide entre autoritarisme et démocratie, s'efforçant de souligner les phénomènes de convergence, de circulation, d'hybridation, d'interdépendance, voire les formes de mimétisme et d'emprunts réciproques, annonçant le mariage immoral entre la globalisation démocratique et la consolidation autoritaire⁴⁶. Après 2011, cette mise en garde se devrait d'inclure également la nécessité de s'affranchir du « récit héroïque de la démocratisation », imposé comme un dogme par les institutions internationales et repris en chœur par la majorité des élites tunisiennes, visant à discréditer toute interprétation concurrente et dissidente de ceux qui osent douter des bienfaits du « consensus de Carthage »⁴⁷ et de « l'exception tunisienne ». Cependant, l'excès sociologique inverse pointe aussi : celui de verser dans une nouvelle forme de « dramaturgie autoritaire » postrévolutionnaire, fruit des profondes déceptions et désillusions – celles du chercheur comme de l'acteur - quant aux ratés de la démocratisation, qui constituerait les

⁴³ O'DONNELL G., « Repenser la théorie démocratique : perspectives latino-américaines », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 8, no. 2, 2001, p. 220.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 223.

⁴⁵ DABÈNE O., GEISSER V. et MASSARDIER G. (dir.), *Autoritarismes démocratiques. Démocraties autoritaires au XXI^e siècle. Convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2008.

⁴⁶ CAMAU M., « Globalisation démocratique et exception autoritaire arabe », *Critique internationale*, vol. 30, n° 1, 2006, p. 59-81.

⁴⁷ En référence à l'Accord de Carthage (siège de la présidence de la République) qui consiste en un document signé en juillet 2016 par les principales formations politiques du pays, ainsi que par les organisations patronales et syndicales.

signes probants d'un retour de l'ancien régime. Or, le processus de rétrécissement des espaces de liberté, observable en Tunisie depuis l'été 2013 (effet d'ondes des attentats terroristes, du durcissement du clivage islamistes/sécularistes, et du coup d'État du maréchal Sissi en Égypte), ne saurait être interprété comme la persistance et/ou la résurgence de l'État profond ou du « fantôme du parti unique », explication très commode, utilisée notamment comme repoussoir politique et électoral par les « nouveaux démocrates » pour discréditer leurs adversaires : *« en revanche, comme le suggère J. Heurtaux, si l'on accepte de quitter ce débat immanquablement normatif, alors il est possible de restituer des logiques fines de restriction de la concurrence politique, qui ne sont ni un signe d'autoritarisme ni une contradiction par rapport à la norme démocratique, mais qui sont des propriétés centrales du jeu politique en construction »*⁴⁸.

Une telle posture résolument anti-essentialiste a des implications empiriques et théoriques. En effet, il ne s'agit pas seulement de déconstruire les catégories ordinaires et les narrations véhiculées par les acteurs du jeu politique tunisien mais également de décaler le regard du chercheur vers des scènes publiques en marge de la politique instituée : de rendre compte des dynamiques paradoxales, de la multiplicité et de la variabilité des positionnements et des usages dissonants et parfois contradictoires des répertoires dits « démocratiques » par les acteurs sociaux qui, de manière surprenante, en appellent parfois au retour d'un « État fort », capable de restaurer sa mission de « redistribution sociale »⁴⁹. Les auteurs de

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ HEYDEMANN, Steven. « Après le séisme. Gouvernement économique et politique de masse dans le monde arabe », *Critique internationale*, vol. 61, no. 4, 2013, p. 69-84.

cet ouvrage réhabilitent la dimension sociétale de la construction démocratique tunisienne, afin de saisir plus finement ses enjeux dans des espaces sociaux qui échappent généralement au regard des experts, des *think tank* et des organisations internationales.

DE LA CELEBRATION DE LA « BONNE SOCIETE CIVILE » A LA
CRIMINALISATION DES PERIPHERIES REBELLES : OU PLACER LE
CURSEUR SOCIOLOGIQUE ?

L'une des principales difficultés à laquelle se heurte le chercheur souhaitant s'affranchir des arènes institutionnelles et des espaces confinés du politique, c'est qu'il prend conscience assez rapidement que ladite « société civile tunisienne » n'est pas uniquement une création de la Révolution ou de la « nouvelle démocratie ». La « société civile tunisienne » est aussi une production de l'ancien régime qui a fortement contribué à structurer ses répertoires d'action et ses espaces de mobilisation⁵⁰. Il est vrai qu'aux lendemains de la Révolution 2011, la Tunisie a connu une émulation revendicative inédite qui s'est traduite par la création de nombreuses associations, organisations, mouvements, collectifs formels ou informels, réseaux sociaux, médias numériques, etc. se réclamant tous de la « société civile » post-autoritaire, cherchant à se démarquer des enjeux politiques et partisans de la transition démocratique, tout en se présentant comme ses garde-fous. En ce sens, les relations ambivalentes, parfois incestueuses, entre les élites politiques et les

⁵⁰ GEISSER V., « El Túnez del antiguo régimen y de la Revolución : en busca de la sociedad civil » (La Tunisie de l'Ancien régime et de la Révolution : à la recherche de la société civile), in Tahar-Chaouch, M (eds.), *Protestas, conflictos y cambio político en el Mundo Árabe y América latina*, Xalapa, Universidad Veracruzana, 2015, p. 10-32.

dirigeants des organisations dites « civiles »⁵¹ n'ont pas complètement disparues après 2011. Elles sont même devenues plus denses ne se limitant plus au seul rapport de dépendance (allégeance/subventions). Cependant, ce processus de « refondation » du lien civil dépasse largement le cadre des relations clientélistes ou des transactions collusives entre élites gouvernantes et élites associatives, phénomène qui est d'ailleurs commun aux régimes démocratiques et autoritaires pour toucher plus fondamentalement aux représentations normatives des frontières légitimes de la « société civile », renvoyant à des jeux d'inclusion et d'exclusion⁵².

En deux mots, quels sont aux yeux des nouveaux gouvernants, des ONG locales, des institutions internationales et des bailleurs de fonds, les individus et les groupes dignes d'être inclus dans la société civile post-autoritaire et ceux, qui à l'inverse, doivent en être exclus en raison de leur supposée incivilité ou radicalité ? Sur ce plan, la tentation est forte de postuler une certaine continuité en termes de représentation légitime de la « bonne société civile » entre la période autoritaire et la période post-Ben Ali. Gardons-nous de ne pas verser dans la caricature en entretenant le cliché d'une société civile factice avant et après 2011 ! D'abord, parce que déjà à l'époque de Bourguiba puis de Ben Ali les contours de la « bonne société civile » étaient fluctuants, donnant lieu à des négociations, des pressions, des injonctions contradictoires et parfois des conflits ouverts entre le pouvoir et les acteurs dits « civils ». Prenons comme illustration les organisations féministes sous le régime de Bourguiba et de Ben Ali : les activistes indépendantes étaient tantôt incluses dans les logiques

⁵¹ FERRIÉ J.-N., « Les limites d'une démocratisation par la société civile en Afrique du Nord », *Maghreb-Machrek*, La Documentation française, n°175, 2003, 15-33.

⁵² CAMAU M., « Sociétés civiles 'réelles' et téléologie de la démocratisation », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 9, n° 2, été 2002, p. 213-232.

de mobilisation du féminisme d'État⁵³, tantôt exclues et réprimées car jugées incontrôlables mais, dans tous les cas, tolérées et surveillées. Les figures du féminisme indépendant ont donc connu tour à tour des phases de soutien du pouvoir à leurs activités associatives et des phases de disgrâce, pouvant aller jusqu'à des menaces d'interdiction. Malgré ces tensions et ces relations en dents de scie, il existait une convenance implicite entre le régime et les féministes indépendantes sur les valeurs fondamentales à promouvoir dans l'espace public : le Code du statut personnel réputé pionnier à l'échelle du monde arabe, l'égalité hommes/femmes dans les champs scolaire et professionnel, la lutte contre l'obscurantisme religieux et les traditions patriarcales, etc. Après 2011, la très grande majorité des collectifs féministes, y compris ceux apparus dans le sillage des mouvements protestataires et animés par une nouvelle génération d'activistes, continueront à se réclamer de ces « valeurs fondamentales » de l'héritage réformiste tunisien et à en faire le mot d'ordre de leurs mobilisations dans l'espace public. Toutefois, sous les apparences de la continuité du mouvement féministe tunisien, se cachent aussi de profondes recompositions et des velléités de refondation chez de jeunes féministes qui semblent prendre leur distance avec le « féminisme d'État » et l'alibi réformiste⁵⁴ : elles sont souvent moins focalisées que leurs aînées sur les questions religieuses et le débat sur la laïcité et, simultanément, davantage audacieuses concernant la revendication de la liberté à disposer de leur corps. A travers cet exemple des mobilisations féministes, l'on comprend que l'hypothèse de continuité entre la « société civile d'ancien régime » et la « société civile post-Révolution » doit être

⁵³ BESSIS S., « Bourguiba féministe : les limites du féminisme d'État bourguibien », dans CAMAU M., GEISSER V. (eds.), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, Paris, IREMAM Karthala, 2003, pp 101- 112.

⁵⁴ LAMLOUM O., TOSCANE L., « Les femmes alibi du pouvoir tunisien », *Le Monde diplomatique*, juin 1998.

manière avec beaucoup de prudence : les mouvements protestataires n'ont pas seulement modifié les cadres matériels de la revendication (censure, surveillance et répression) mais aussi les cadres normatifs touchant aux conceptions relatives aux rapports de genre et à la question des « traditions », tout en s'inscrivant dans la double filiation du féminisme d'État et du féminisme indépendant des années 1990-2000. On pourrait développer des remarques similaires concernant d'autres secteurs de mobilisation, comme par exemple, l'écologie, thématique qui fut fortement instrumentalisée par le régime autoritaire : Ben Ali imposait que chaque localité tunisienne ait son avenue de « l'environnement » ou son boulevard de « la qualité de la vie » et l'écologie figurait en bonne place dans la propagande du parti présidentiel. Sur ce plan, les militants environnementalistes tunisiens ont entretenu des relations ambivalentes avec l'ancien régime, bénéficiant à la fois de subventions publiques nationales et internationales mais avec le risque permanent d'être réprimés à la moindre critique – même feutrée - des projets d'aménagement urbain ou d'appropriation abusive de terres protégées par les clans du pouvoir ou la famille présidentielle. Après 2011, le renouveau de la cause écologique(iste) en Tunisie se développe en continuité avec le discours environnementaliste hérité de l'autoritarisme mais il introduit aussi des ruptures : les « nouveaux activistes » osent dénoncer ouvertement les atteintes à l'environnement causées par des projets urbains irréfléchis et par les activités prédatrices de certains groupes industriels.

Plus encore, « l'électricité morale »⁵⁵ produite par la Révolution a aussi contribué à faire émerger de nouvelles causes publiques qui étaient quasiment absentes des mobilisations civiles avant 2011. Les chapitres du présent ouvrage en donnent un large aperçu, qu'il s'agisse de lutte contre l'homophobie, la dénonciation du racisme anti-noir, la défense du droit des immigrés subsahariens résidant en Tunisie, la promotion d'une *tunisianité* transnationale, les revendications linguistiques (arabe tunisien, langue amazighe, etc.), régionales et religieuses (y compris la pluralité confessionnelle et le droit à l'athéisme) qui étaient totalement étouffées sous le régime autoritaire. Si ces causes étaient absentes ou discrètes dans l'espace public durant la période autoritaire, ce n'est pas seulement en raison de la censure d'État mais aussi parce que les conceptions normatives de la société où prévaut une conception unitariste et homogénéisante de la construction nationale, les rendaient de facto indicibles et illégitimes, y compris dans les milieux de l'opposition à la dictature. Si l'on se limite au seul exemple de la question du racisme anti-noir touchant des individus et des groupes de nationalité tunisienne, il faisait l'objet d'un refoulement collectif. La lutte contre le racisme anti-noir n'avait pas lieu d'être dans une Tunisie qui se présentait comme « ouverte, tolérante, baignée par les valeurs d'un islam éclairé », où tous les citoyens étaient censés être égaux en droits et en devoirs⁵⁶. Cette émergence de la « question noire » et des nouvelles causes dites « minoritaires » dans l'espace public post-Ben Ali ne constitue pas uniquement la conséquence mécanique du recul de la censure et de la répression policière mais aussi le résultat d'un processus plus profond de « détabouisation » des rapports à la citoyenneté, à la nation et à la *tunisianité* : l'événement

⁵⁵ ROSANVALLON P., *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, op. cit., p. 197.

⁵⁶ POUESSEL S. (dir.), *Noirs au Maghreb. Enjeux identitaires*, Paris, IRMC-Karthala, 2012.

révolutionnaire joue ici le rôle de catalyseur de nouvelles conceptions pluralistes et plurielles de l'identité nationale⁵⁷.

Toutefois, cette libération de la parole publique dans certains secteurs de la société tunisienne jusque-là ignorés, voire méprisés, provoque en retour des crispations, des résistances et des phénomènes de rejet, cherchant à fermer les portes de « la bonne société civile » aux nouveaux venus, stigmatisant dans la foulée les « intrus » qui ne méritent pas d'en faire partie. Tous les phénomènes de libération de la parole publique, observés dans les périodes de transformations politiques et sociales, ont tendance à alimenter leur contraire : pour preuve, l'émergence d'un mouvement antiraciste en Tunisie s'est aussi accompagné de manifestations xénophobes au sein-même des nouvelles institutions démocratiques pour stigmatiser ces « mauvais Tunisiens », tout comme le renouveau du féminisme suscite des réflexes machistes et sexistes chez certains parlementaires, ou encore les revendications des droits des LGBT n'a pas empêché l'émergence d'une parole homophobe décomplexée, y compris chez certaines élites gouvernementales post-2011 qui refusent toujours de dépénaliser l'homosexualité, considérée comme un crime dans le droit tunisien⁵⁸. De même, sur la question des droits politiques des binationaux, les campagnes publiques pour dénoncer le « lobby de l'étranger » sont alimentées par des leaders d'opinion, des politiques et des journalistes venant de tous bords, se complaisant dans une conception puriste de la

⁵⁷ DUFOIX S., « 'Un pont par-dessus la porte'. Extraterritorialisation et transétatisation des identifications nationales, in DUFOIX S. et al., *Loin des yeux, près du cœur*, Paris, Presses de Sciences Po « Académique », 2010, p. 15-57.

⁵⁸ LACHHEB M. (dir.), *Être homosexuel au Maghreb*, Paris, IRMC-Karthala, 2016.

tunisianité : seuls les « Tunisiens de souche » pourraient accéder aux mandats électifs et à la haute fonction publique⁵⁹.

En dépit des conflits, des résistances, et des débats passionnels qu'elles suscitent dans l'espace public postrévolutionnaire, on peut penser raisonnablement que ces « nouvelles causes » feront progressivement leur chemin, en s'institutionnalisant et en bénéficiant d'une forme de reconnaissance officielle par les pouvoirs publics, incités en cela par les organisations internationales et les bailleurs de fonds. En tout cas, elles suscitent des alliances et des clivages inédits qui ne recoupent plus forcément les lignes de fractures politiques, religieuses et philosophiques classiques, certains « progressistes » pouvant se montrer franchement hostiles à la dépénalisation de l'homosexualité, alors que certains islamistes peuvent y être favorables. Sur ce plan, la démocratisation « à la tunisienne » semble conforme aux phénomènes de brouillage des clivages et de formation de nouvelles « alliances axiologiques », observées dans de nombreuses situations post-autoritaires en Amérique latine, en Europe du Sud et dans les anciens États du camp socialiste : *« La démocratisation peut être, pour partie, définie comme un processus de régulation de la violence physique – rejetée à l'extérieur de la communauté démocratique – et comme la pacification des rapports politiques qui suppose l'octroi à l'adversaire d'un statut d'interlocuteur légitime et une commune acceptation du cadre politique, en dépit des différends. Lorsque la démocratie succède à un régime qui a fait disparaître tout interlocuteur du pouvoir, il est nécessaire, pour les anciens puissants*

⁵⁹ GEISSER V., « Une controverse peut en cacher une autre. Les binationaux suspects 'ici et là-bas' ? », *Migrations Société*, vol. 163, n° 1, 2016, p. 3-12.

comme pour ceux qui redeviennent des sujets politiques doués de parole, de renoncer à cet ennemi absolu »⁶⁰.

Cependant, ce processus de pacification des rapports sociopolitiques caractérisant la société tunisienne post-Ben Ali produit aussi ses propres altérités inassimilables et irréconciliables. En effet, on peut se demander si les tenants de la « bonne société civile » de l'après 2011, au nom des valeurs de consensus et de stabilité, ne sont pas en train de fabriquer une nouvelle figure de l'ennemi intérieur. Outre la figure du djihadiste qui fait l'objet d'un consensus anxiogène, dénoncée unanimement par les leaders d'opinion, les médias, les acteurs associatifs, syndicaux et politiques (y compris par les islamistes d'Ennahda), c'est aussi la figure du « jeune révolté » des régions de l'intérieur du pays qui est perçu sous les traits ambivalents du « martyr de la Révolution » mais aussi (et surtout) comme une menace directe pour la « stabilité démocratique » et la « cohésion nationale ». Les mouvements sociaux des banlieues populaires et des régions périphériques, loin d'être considérés comme des manifestations d'une vitalité retrouvée de la société civile post-dictature, tendent à être rejetés dans les maquis de l'incivilité quand ils ne sont pas purement et simplement identifiés aux « nouveaux ennemis » de la démocratie tunisienne : *« Les 'démon' disparus, de nouvelles figures d'une altérité parfois substantialisée font leur apparition, que l'on retrouve dans de nombreuses autres démocraties nouvelles mais aussi dans les démocraties établies. L'inimitié dessine ici une ligne de partage entre le monde politique – l'ennemi est commun aux acteurs politiques professionnalisés – et le monde social, et réactive*

⁶⁰ LEFRANC, Sandrine. « Renoncer à l'ennemi ? Jeux de piste dans l'Argentine postdictatoriale », *Raisons politiques*, vol. n°5, n° 1, 2002, p. 127.

l'ancienne logique d'exclusion. L'apparition de 'nouveaux barbares' issus des 'classes dangereuses', qui ne seraient pas organisés et ne seraient porteurs d'aucun projet alternatif, permet le confinement de la violence aux marges d'une communauté politique pacifiée »⁶¹.

Ce processus de « formatage » de la société civile post-2011, rythmé par des jeux d'inclusion et d'exclusion, explique, en partie, le phénomène de désenchantement démocratique qui gagne certains secteurs de la population tunisienne (y compris ceux qui furent les plus engagés dans les mouvements protestataires et les réformes politiques). Mais, comme le montrent les auteurs de ce livre, ces déceptions et désillusions sont aussi porteuses de nouveaux horizons d'action et de réflexion, tant pour les acteurs que pour les chercheurs.

LE DESENCHANTEMENT DEMOCRATIQUE, MOMENT DE REFLEXIVITE POLITIQUE ET SCIENTIFIQUE

« Permettez-moi de dire que le grand malentendu de la Révolution est, en définitive, que les élites n'ont eu pour horizon que la réalisation du consensus politique autour de nouvelles institutions. Elles étaient dans leur rôle. En tant que professionnels de la politique, c'était leur rôle. Simplement, ces élites n'ont pas su ou n'ont pas pu adopter des mesures à même de susciter un sentiment de justice qui est la condition de la croyance des gouvernés dans les institutions »⁶².

Nous suivons ici sans réserve Michel Camau : la déception d'une grande partie de Tunisien-ne-s vis-à-vis de la Révolution provient de

⁶¹ *Ibid.*, p. 135.

⁶² CAMAU M. « Le mythe de l'exception tunisienne », conférence aux Archives nationales de Tunisie, Tunis, le 29 octobre 2016. On trouvera un compte-rendu exhaustif de cette conférence dans le journal en ligne *Kapitalis*, 9 novembre 2016.

leurs aspirations flouées à la justice, *condition sine qua non* de la croyance aux institutions, c'est-à-dire de l'acceptation de leur légitimité. Un constat similaire avait déjà été dressé par Guy Hermet, observateur averti des scènes latino-américaines et européennes sur lesquelles se tramaient, au tournant des années 1990, de tortueuses « sorties de la dictature » dans lesquelles la réforme politique se faisait sans changement économique, alors même que l'attente populaire liait inextricablement la première au second : « *Tout se mêle dans le cri du peuple* », écrivait-il en 1993. En particulier, « *la confusion la plus pernicieuse et en même temps la plus compréhensible : celle qui conduit les peuples à la fois pauvres et asservis à attendre de la démocratie moins la faculté d'agir comme citoyens que le miracle soudain de l'abondance matérielle après des décennies de disette "autoritaire"* »⁶³. Pourtant, deux différences majeures séparent ces analyses émérites. D'une part, le sentiment de justice va au-delà de la seule demande d'abondance matérielle. D'autre part, les conclusions suggérées par M. Camau ne relèvent pas du « moralisme désabusé » qui baigne l'ouvrage de G. Hermet. Le premier nous invite en fait à examiner patiemment les modalités de constitution, d'énonciation, de déception et éventuellement de satisfaction des demandes plurielles de justice afin d'entrer plus finement dans la fabrique complexe de la légitimité politique. Comment les aspirations de justice portées par les acteurs se déclinent-elles en de multiples facettes ? Que produisent, chez ces différents acteurs, les douceurs amères d'une Révolution qui a eu lieu sans se réaliser à la hauteur de leurs espérances, ou, pour d'autres, qui s'est produite à leur insu ? Comment, en tant que

⁶³ HERMET G, *Les désenchantements de la liberté. La sortie des dictatures dans les années 1990*, Paris, Fayard, 1993, p.170-171 (nous soulignons). Voir la lecture qu'en fait ELISABETH PICARD, dans *Cultures et conflits*, n°13/14, 1994, p.188-193, à laquelle nous empruntons l'expression, ci-dessous, de « moralisme désabusé ».

chercheur-e-s, appréhender l'ambivalence intrinsèque de ces « *lendemains qui déchantent* »⁶⁴ ? En quoi le désenchantement peut-il être porteur de nouvelles dynamiques collectives de recherche mais aussi d'idées d'objets pour ces dernières ?

Sans que cette question du désenchantement n'épuise les apports et problématiques individuels des contributions à cet ouvrage, elle traverse l'ensemble de celui-ci.

Dans la première partie, les auteur-e-s se demandent comment différentes instances de représentation – partis, syndicats, et mouvements sociaux — ont pris en charge ou délaissé les demandes militantes et/ou sociales dont elles étaient plus ou moins explicitement investies, donnant souvent lieu à de sévères retours de bâton en termes de désillusions, défections, pertes de popularité, divisions etc. Abordant un sujet aussi original que méconnu, Nicolas Dot-Pouillard montre comment le dialogue des « opposants » à Ben Ali qui avait rassemblé mouvements de gauche et islamistes, et qui s'était renforcé en se projetant dans des idéaux arabes « en partage » (la cause palestinienne notamment), s'est effondré peu après 2011, à mesure que la polarisation séculariste/islamiste progressait, mais surtout à mesure que la crise syrienne révélait l'ampleur des désaccords entre et au sein de chaque camp. Dans les expressions de soutien ou d'opposition au régime de Bachar al-Assad, se disent des conceptions du légitime en politique et des idéaux de justice sociale, qui à défaut de se réaliser sur le plan national, sont fantasmés dans un ailleurs régional. Les illusions unitaires se seraient aussi dégradées en interne à la gauche radicale : selon Choukri Hmed, certains jeunes militants de la coalition partisane, le Front populaire, qui comptaient parmi les plus pétris d'espoir révolutionnaire,

⁶⁴ ALLAL A., VANNETZEL M., « Des lendemains qui déchantent ? », *op cit.*, p. 25.

dénoncent la solidité des structures de l'exclusion et la personnalisation du pouvoir, que leurs responsables hiérarchiques contribueraient à reproduire. Du côté islamiste, Michaël Ayari et Thierry Brésillon questionnent les revers qui guettent le parti Ennahda : dans sa mue à la fois vers une spécialisation politique accrue au prix de l'abandon du volet social et religieux, et vers un compromis sans ambages avec les anciennes élites du pouvoir, Ennahda n'en aurait-elle pas oublié les groupes sociaux (notamment les petites classes moyennes d'origine *extra-muros*, aux valeurs conservatrices) qu'elle était censée représenter ? Déborah Perez examine un aspect complémentaire de la conversion d'Ennahda : analysant les rouages locaux de la mobilisation électorale, elle souligne la convergence des pratiques clientélaires des candidats d'Ennahda et de Nidaa Tounes, qui s'évertuent à reproduire les schémas bien rôdés de personnalisation des échanges politiques. Ils sont cependant contraints par des demandes de redistribution sociale plus larges qui disqualifient l'arbitraire clientéliste tout en faisant de la maîtrise de l'aide publique au développement un impératif pour les candidats. Alia Gana décrypte comment le même Ennahda a lancé une opération de contrôle de l'ancien syndicat d'agriculteurs, UTAP, faisant concurrence (en les mimant) aux traditionnels réseaux clientélistes, et contribuant du même coup à verrouiller les nouveaux espaces d'expression et d'action que les agriculteurs dominés étaient parvenus à faire émerger depuis 2011. L'UGTT, analysée par Héra Yousfi, a de longue date incarné ce dilemme de la représentation/canalisation des revendications sociales, et les tensions que ce dilemme engendre ne font que s'amplifier. De plus, l'UGTT, longtemps en situation de monopole de représentation des salariés du secteur public, doit désormais composer avec la baisse continue des effectifs de la Fonction publique, le pluralisme syndical

et surtout la concurrence d'ONG sociales, largement subventionnées par les institutions internationales et les bailleurs de fonds. De façon analogue, Sana Ben Achour pose la question du dilemme qui touche l'espace de la « cause des femmes » : la constitutionnalisation et la juridicisation de cette cause, la focalisation sur la parité au sein des institutions politiques, n'auront-elles pas pour effet le retour à une forme de « féminisme d'État »⁶⁵, se traduisant par le verrouillage des mobilisations autour d'inégalités de genre qui structurent bien d'autres aspects de la vie sociale, à commencer par l'exclusion socio-économique ?

Les contributions de la deuxième partie se penchent quant à elles sur une autre facette non moins cruciale et conflictuelle des aspirations de justice dans la Tunisie post-2011 : comment faire des appareils qui étaient les piliers du régime autoritaire les instruments de « justes » modes de gouvernement ? Est-ce en les purgeant des agents de l'ancien régime ? Éric Gobe et Jérôme Heurtaux, dans leurs contributions respectives, expliquent que la purge n'a pas eu lieu non seulement parce que l'option du « consensualisme », en tant que canon international et que formule quasi-pactée de partage du pouvoir entre « anciens » et « nouveaux » s'est imposée, mais aussi parce que les premiers ne forment pas un bloc aisément identifiable qu'il suffirait de bannir : le recyclage des anciens cadres est davantage l'effet agrégé de trajectoires diversifiées d'ajustement au jeu pluraliste qu'une partie d'entre eux est parvenu à développer. Khansa Ben Tarjem, Yasmine Bouagga et Enrique Klaus interrogent aussi, sur leurs différents terrains, la permanence des cadres et agents du régime de Ben Ali dans la police, l'administration pénitentiaire, et

⁶⁵ BESSIS S., « Bourguiba féministe : les limites du féminisme d'État bourguibien », dans CAMAU Michel, GEISSER Vincent (eds.), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, Paris, IREMAM Karthala, 2003, pp 101-112.

l'agence publique de presse. Si tous trois soulignent l'inertie de certaines pratiques autoritaires, ils n'en montrent pas moins les bouleversements normatifs qui affectent ces institutions grâce à l'intrusion de nouveaux acteurs sociaux faisant valoir d'autres critères de justice pour définir les modes légitimes de contrôler, punir, informer mais aussi de protéger. La « sécurité », indique Audrey Pluta dans son analyse de l'institution militaire, s'est imposée, dans les discours émanant d'une pluralité d'acteurs, comme un préalable au développement et à la démocratie. Ces discours ont servi de point d'appui à une évolution de la position de l'armée vers un rôle plus politique, renonçant à son statut de « Grande muette » pour s'assumer désormais comme un acteur public. Parfois, cependant, l'émergence de nouveaux acteurs au sein même des institutions ou champs d'action en réforme n'entraîne que peu de changements normatifs : étudiant le champ culturel, Anna Grasso met en évidence que « l'appel à la réforme de l'imamat » porté par les nouveaux syndicats d'imams a peu d'écho. Une fois que l'intensité des conflits de début 2011 – dont l'affaire de la mosquée de la Zitouna était une des plus emblématiques- s'est apaisée, les syndicats d'imams se sont davantage concentrés sur des revendications corporatistes, d'amélioration des conditions matérielles de travail. A propos des politiques migratoires, Jean-Pierre Cassarino constate à quel point « la hiérarchie de priorités » fondée sur le paradigme sécuritaire qui avait été promue par le régime de Ben Ali (et avait soudé sa coopération avec l'Union européenne) demeure jusqu'à présent prépondérante, en dépit de la volonté unanime des acteurs associatifs et administratifs de définir une autre stratégie migratoire. Souhail Belhadj, enfin, s'attaque à un poncif de la démocratisation : le processus de décentralisation, annoncé par la Constitution de 2014, mais dont la mise en œuvre a été maintes fois ajournée (le

report à trois reprises des élections municipales- avant leur tenue le 6 mai 2018 - montre bien que ce processus n'est ni linéaire ni fluide). La décentralisation doit affronter à la fois les résistances des élites politiques tunisoises et sahéliennes qui refusent de concéder une partie de leur pouvoir mais aussi l'habitus centralisateur des hauts fonctionnaires formés à l'école du « jacobinisme tunisien » qui cherchent par tous les moyens à maintenir leur contrôle administratif sur les collectivités locales. Dans l'ensemble de ces chapitres, apparaissent des acteurs aux prises avec l'inélasticité relative des pratiques et normes organisant les institutions : s'ils se heurtent souvent à la façade d'immuabilité de ces dernières, ce qui leur cause déceptions et désillusions, il n'empêche que leurs actions provoquent des remous sous-jacents que les auteur-e-s s'emploient ici à soigneusement examiner.

La dernière partie décline une troisième grande facette des aspirations à la justice, qui s'énoncent plus directement dans les termes du « droit à », et qui se sont exprimées à (plus) haute voix à la faveur de la libération de la parole publique. Droit à exister et vivre sans discriminations, d'abord, pour les personnes homosexuelles (ou revendiquant une identité de genre minoritaire), ainsi que pour les personnes dites « noires ». Ludovic-Mohamed Zahed et Maha Abdelhamid montrent bien, dans leurs contributions respectives, que ces groupes ont pu briser des tabous en faisant entendre des revendications jusqu'alors refoulées. Mais la parole libérée n'est pas homogène : ainsi, les discours anti-discriminatoires font face à des déferlements de propos ouvertement homophobes ou racistes, qui endiguent le développement des mouvements militants. Ce type de répression sociétale se manifeste également sur les terrains enquêtés par le binôme Sarah Barrière et Abir Krefa : les deux sociologues insistent sur la « répression familiale » exercée par les hommes sur

leurs sœurs et/ou filles mobilisées, au nom de la préservation de la « respectabilité » de ces dernières et de l'espace des *sit-in*. En dépit de ces injonctions conservatrices, elles invitent cependant à observer les mutations fines des rapports de genre qui se produisent là où on ne les attendait pas – dans des milieux populaires où le féminisme est peu diffusé – et par le biais des revendications de « droit au travail ».

Autre lieu inattendu du changement politique, et de l'expression du légitime et de l'illégitime : le droit à « parler politique » en arabe dialectal tunisien. Longtemps disqualifiée notamment par une élite politique francophone, la *derja* est aujourd'hui réappropriée par une partie de celle-ci dans une stratégie politique qui lui permet de revendiquer une tunisianité la positionnant à la fois dans un rapport de proximité au « peuple » mais aussi dans un rapport d'opposition à l'arabe littéral qui serait la langue des islamistes et des nationalistes arabes, et donc de la domination culturelle du Golfe et du Machreq. L'arabe, dialectal et littéral, est aussi un obstacle à la participation des Franco-Tunisiens à la politique institutionnelle : la maîtrise particulière et parfois approximative de la langue arabe, pointée par certains comme un marqueur de leur dissonance avec la société tunisienne. Comme le montrent Wajdi Liman et Vincent Geisser, les binationaux ont d'ailleurs vécus un double mouvement : de forte valorisation, dans un premier temps, tant ils étaient célébrés comme vecteurs d'une refondation démocratique et de la promotion d'une citoyenneté tunisienne au-delà des frontières nationales ; et de disqualification, puisqu'ils ont dans un deuxième temps été l'objet d'un procès en « pureté identitaire ». Ainsi, les binationaux qui revendiquaient ce qu'on pourrait appeler « leur droit à en être » - c'est-à-dire des acteurs du jeu politique – ont été pris dans un processus de désenchantement, dont les auteurs soulignent les effets ambivalents : le désenchantement est ici « porteur d'une parole

publique, critique et décomplexée ». Mathilde Zederman apporte une analyse complémentaire à ces nouveaux rapports des acteurs de la diaspora à la politique tunisienne. Grâce à un retour sur l'histoire de la « politique d'encadrement » de la diaspora par les réseaux du RCD, l'auteure montre que les Franco-Tunisiens ou les Tunisiens de France, avant de devenir le « sang neuf » idéalisé de la démocratie (ou le « sang impur » décrié par d'autres), étaient surtout incités à l'inaction politique. Après 2011, si le contrôle par la peur a disparu, l'architecture de la politique d'encadrement – faite de médiation et d'assistance – demeure partiellement en place, et les réseaux du parti unique se sont recomposés, notamment au travers de la création de la branche française du parti Nidaa Tounès. Finalement, ce sont les migrants tunisiens qui ont peut-être accompli l'acte symbolique le plus significatif, en France, de la chute de l'ancien régime, en occupant les locaux du RCD à Paris en mai 2011. Et c'est à ces acteurs, généralement décrits comme des « migrants économiques », que Farida Souiah s'intéresse dans sa contribution : elle montre d'une part que ces jeunes Tunisiens-nes n'ont pas simplement « pris la fuite », dès qu'ils en ont eu l'occasion, puisqu'une bonne partie d'entre eux se revendiquent comme des acteurs de la Révolution. Et d'autre part, c'est en « brûlant les frontières » géographiques – celles qui entourent l'Europe forteresse – qu'ils « brûlent » les frontières de l'ordre socio-économique et politique. L'évolution nouvelle est que cette contestation « en actes » commence à faire l'objet d'une mise en paroles, pour construire un discours du « droit à la mobilité », aspiration majeure à la justice qui remet en cause des rapports de domination bien au-delà de la seule scène politique tunisienne.